

4000

Comoriens ont péri en mer depuis l'instauration du visa Balladur (1995) selon l'estimation de l'Observatoire de l'émigration clandestine anjouanaise

SOMMAIRE

Page 1

Edito

Discours de la fête de l'indépendance

par Abdou Himaya

Page 2

Fête de l'Indépendance : Tous en scène

par Ismaël Mohamed Ali

Page 3

Brèves

Résolution de l'Amicale Panafricaine

Message d'un ancien Ministre

6 juillet 1975 : L'indépendance des Comores

par Mahmoud Ibrahim

Page 4

Le différend franco-comorien

par Ahmed Ben-Ali

Communiqué sur la célébration de la fête de l'Indépendance

Editorial

Voici le discours prononcé par le Président de notre association lors de la fête de célébration du 31^e anniversaire de l'indépendance des Comores.

M. Le Maire, M. les élus locaux, Mes chers compatriotes, Mesdames et Messieurs,

[...] Nous sommes donc ici aujourd'hui pour le 31^e anniversaire de l'indépendance des Comores, une indépendance acquise non sans mal. En effet, dès le lendemain de son indépendance, le jeune état comorien s'est retrouvé amputé de sa 4^{ème} île, Mayotte, occupée illégalement par La France, l'ancienne puissance coloniale. Cette occupation se poursuit encore aujourd'hui malgré la reconnaissance et l'admission des Comores en tant qu'état composé des 4 îles, Grande Comore, Anjouan, Mayotte et Mohéli, comme membre de l'organisation des Nations Unies dès le 12 novembre 1975.

Depuis cette date, pas moins d'une vingtaine de résolutions des Nations Unies ont dénoncé et condamné cette occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte par la France, pays des droits de l'Homme, en vain.

Dans cette affaire, ni la gauche ni la droite, aucun parti politique français n'a fait en sorte que le droit international soit respecté par une si grande puissance, la France. Au contraire, la départementalisation progressive de l'île comorienne de Mayotte est en marche. Ainsi, nous nous trouvons, aujourd'hui, dans une situation ubuesque où les Comoriens des autres îles (Anjouan, Mohéli et Grande Comore) sont considérés comme clandestins à Mayotte, chez eux, et sont déplacés par les forces françaises à l'intérieur de leur propre pays.

Il y a encore deux semaines, 150 "clandestins" comoriens ont été arrêtés par la police française et sont en cours d'expulsion si ce n'est pas déjà fait. Je rappelle que l'objectif du ministre de l'intérieur français est clairement fixé, pour cette année, à 12000 reconduites à la frontière, une frontière qui, du point de vue du droit international, n'existe pas entre Mayotte et ses îles sœurs. Ce chiffre ne concerne que Mayotte.

Par ailleurs, pour empêcher toute circulation et tous liens entre Mayotte et ses îles sœurs, un visa dit "visa Balladur" a été instauré en 1995. Ce visa est à l'origine d'au moins 4000 morts, des Comoriens tentant de traverser le bras de mer qui sépare Mayotte de ses îles sœurs.

Depuis 30 ans, c'est-à-dire depuis l'indépendance, Mayotte a souvent servi de base arrière à Bob Denard et ses hommes pour commettre les différents coups d'état qu'a connu ce petit état [...]. Rappelons nous, le 21 juin dernier, Bob Denard et ses hommes ont été condamnés par le tribunal de Paris pour un coup d'état commis en 1995 aux Comores contre le régime du feu président Saïd Mohamed Djohar. En outre, dans cette affaire, le tribunal a mis en cause le rôle des services secrets français.

Une nouvelle équipe vient de prendre la direction du pays, à l'issue des dernières élections présidentielles. Espérons que ce nouveau régime fera en sorte que le pays retrouve son intégrité territoriale et qu'une stabilité politique soit enfin possible pour qu'un programme de développement économique, social culturel et éducatif soit mis en place afin de sortir le peuple comorien de la souffrance permanente [...].

Je ne finirai pas mon intervention sans avoir remercié tous les partenaires de cette célébration, associations et artistes, pour leur collaboration efficace et constructive. Sans leur participation, il aurait été impossible d'organiser cette journée. J'adresse un remerciement particulier à tout le public présent.

Je vous remercie de votre attention. Vivent les Comores dans une amitié franco-comorienne sincère et juste.

Abdou Himaya

31^e anniversaire de l'indépendance des Comores

Fête de l'indépendance Tous en scène

Une dizaine de groupes de danses et de chants, des défilés de mode, en tête d'affiche le trio Mawana Slim de Maoré-Mayotte et un public nombreux, voilà les "indépendants" qui se sont engagés aux côtés du Collectif Comores-Masiwa-Mane pour célébrer le 31^e anniversaire de l'indépendance des Comores.

Le Centre culturel Jean Houdremont a fait salle comble. Dans la torpeur estivale de ce 8 juillet 2006, il a accueilli plus de sept-cent personnes à l'occasion de la célébration du trente et unième anniversaire de l'indépendance des Comores. Le Collectif Comores-MasiwaMane, co-organisateur de la manifestation avec l'association Arc-en-Ciel, s'est appuyé sur une multitude de groupes de danses traditionnelles, modernes et de chanteurs de twarab, de rap et r'n'b pour animer cette journée haute en couleurs. La couleur n'a pas manqué, tant les femmes comoriennes présentes ont rivalisé de beauté et de coquetterie avec leurs *chiromani*, leurs *gawuni* et autres *saluva*. Les hommes, non plus, les *kandzu* ainsi que les *kofia* ont également été du rendez-vous. Carrefour de la multi-cultura-



lité centrée autour des îles de Ngazidja-Grande Comore, Ndzouani-Anjouan, Mwali-Mohéli et Maoré-Mayotte. En guest star, on retrouve cette saison le groupe maorais Mawana Slim, qui joue pour la première fois dans l'Hexagone devant un public intégralement comorien. Descendu de Pau, Slim, le leader, accompagné de ses choristes Kwine Asma et Nathalie ont fait souffler un air de contestation. Grâce à leur reggae universel et engagé pour la cause de l'unité des quatre îles Comores, le trio est parvenu à la fois à faire immerger des interrogations essentielles et à faire taire ceux et celles qui ne s'expliquaient pas une telle présence en cette journée si fédératrice. "Les Mahorais ne se considèrent pas comme des Comoriens. Ils ne nous aiment pas ! Alors qu'ils restent entre eux ! Comment se fait-il que vous ayez invité un groupe de musique de cette île ? ", s'exclament quelques jeunes assis juste devant la scène. Leurs protestations se perdront dans les

hourras. Certains réfractaires mêleront mêmes leurs applaudissements et ceux de l'ensemble du public. Les vibes roots-



folk et les lyrics engagés de Mawana Slim ajoutés à une explication du contexte socio-politique maorais par Slim ont permis de clarifier le malaise. Gilles Poux, le maire de la Courneuve, s'est également distingué par un discours très favorable à la cause comorienne, soulignant ici l'importance pour la France d'entretenir des relations saines et durables avec ce pays de l'océan Indien et de souligner là le souci constant d'accompagner sa réunification. Abdou Himaya, le Président de Comores-Masiwa-Mane, interrogé par la présentatrice Nouria Ahamada, a rappelé les objectifs principaux du collectif. L'historien Mahmoud Ibrahim est revenu, pour sa part, sur la date du 6 juillet 1975 et ses significations. Mais ce fut un instant de magie lorsqu'Abou Chihab, le chantre du "folkomorocéan" et auteur-interprète de l'hymne national de l'époque révolutionnaire d'Ali Soilihi (1975/1978) a eu droit à une standing-ovation et que la salle toute entière s'est levée pour interpréter "son" hymne. "L'esprit du 6 juillet 1975, jour de l'indépendance des Comores" a plané de 11 heures à 22 heures dans la capitale francilienne de la diaspora comorienne, grâce à des groupes aussi différents que Lang-Ylang, Arc-en-Ciel, Anissa et Judath, Sarah, Paleesh, Assaf, MC Mtouzi, Moubaraka, Djamil et RS Crew, Ali de 2C et 2 LN. Une passerelle indiano-océane s'est mise en place avec les Mascareignes. Le Franco-mauricien et professeur de Moring Tim et la danseuse réunionnaise de maloya Florence ont impressionné dans l'art du mouvement et de la danse-combat. La Fondation pour la préservation du patrimoine des Comores, représentée par sa présidente Fatima Boyer, a permis au public et aux élus présents de constater l'ampleur du chantier comorien. Ce voyage dans l'histoire et dans l'espace des quatre étoiles comoriennes, qui s'est aussi opéré dans l'espace cournevoie grâce aux senteurs épicées des *sambusa*, des *pilawu* chauds ou encore des défilés traditionnels et modernes d'Aminata (association Inya) et de Nailat, a permis au visiteur de constater à quel point les Comoriens gardent les Comores au cœur.

Ismail

31e anniversaire de l'indépendance des Comores

B R E V E S

Résolution (extraits)

A l'appel de l'Amicale panafricaine, le 27 mai 2006, en présence de nombreuses organisations et de personnalités africaines, a été commémorée la Journée de Libération de l'Afrique, rendant cette année un hommage solennel à Kwamé Nkrumah et aux Panafricains des toutes premières heures. [...]

Tous les participants ont dit non à l'occupation de Mayotte par la France! Tous à la manifestation qui aura lieu le 17 juin à la Place du Trocadéro!

Message d'un ancien MAE

Chers amis,

J'ai lu avec intérêt vos mises en garde courageuses et louables contre les tenants de nouvelles dérives de «Mayotte, la française», notamment à l'Assemblée Nationale française, avec le passage d'une autre loi «Immigration/intégration » dont certains amendements visent, à n'en pas douter, à « dés-islamiser » le quatrième organe constitutif de l'Etat-archipel de l'Union des Comores : Mayotte sous occupation administrative et militaire de l'ancienne puissance coloniale.

En mon humble qualité de vieux agitateur, puis serviteur, de la cause de l'indépendance, dans l'unité et l'intégrité territoriale, de notre pays, ayant eu à plaider en faveur de cette cause, auprès des plus hautes instances de l'ex-puissance coloniale (Sommet France/Afrique, à Paris, Mai 1976), de l'Assemblée Générale de l'ONU (New York, Octobre 1976 et Septembre 1998), du Sommet du Mouvement des Non-Alignés (Durban, Août 1998), de l'Union Africaine (Addis Abéba, Août-Septembre 1997), de La Ligue des Etats Arabes (Le Caire, Août 1997) et auprès des puissance régionales (Afrique du Sud, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles et Tanzanie), je ne puis que me réjouir des efforts que vous déployer en vue de maintenir vivante cette cause et vous souhaite du courage dans cette voie, difficile mais nécessaire, pour l'avenir de la paix et de la stabilité de notre Etat-archipel des Comores.

Salim H. HIMIDI

6 juillet 1975

L'indépendance comorienne

Avec l'indépendance des Comores, la France devait présenter un modèle de décolonisation en douceur. Mais au final, les députés comoriens ont proclamé l'indépendance unilatérale le 6 juillet 1975 après des mois de tergiversations et d'humiliations qui ont suivi la consultation du 22 décembre 1974 par laquelle plus de 90% des Comoriens s'étaient prononcés en faveur de l'indépendance.

Les dirigeants comoriens ont refusé l'indépendance en 1960 en espérant que la puissance coloniale allait faire ce qu'elle n'avait pas fait en 120 ans de colonisation : former des cadres et investir dans le développement économique et social, notamment par la création d'école (le premier lycée date de 1963 !). Mais les réalisations furent faibles. La coopération française aidait beaucoup les pays devenus indépendants (Madagascar par exemple) que l'Etat français ne le faisait aux Comores. La déception est grande.

Pourtant, il faut attendre la fin des années 1960 pour que le courant indépendantiste prenne de l'importance, essentiellement en Tanzanie puisqu'à Moroni, Saïd Mohamed Cheikh, président du Conseil de gouvernement met en prison ou expulse du pays les indépendantistes. Il faut attendre le décès de ce dernier en 1970 pour que la lutte pour l'indépendance s'intensifie.

En 1972, lors d'une visite dans l'archipel, le Ministre des DOM-TOM, Pierre Messmer tente de juguler le mouvement en menaçant de maintenir Mayotte sous l'influence française si les Comoriens osent demander leur indépendance.

A la suite de cette visite, le Rassemblement démocratique du peuple comorien (RDPC) de Mouzaïr Abdallah vote une motion demandant l'indépendance des Comores. C'est le premier parti représenté à la Chambre des Députés qui réclame officiellement l'indépendance. Il est suivi peu après par le Parti social-démocrate des

Comores (PSDC).

Ensuite les événements s'enchaînent très rapidement. Dès juin 1972, le gouvernement du Prince Saïd Ibrahim qui refuse une indépendance immédiate est renversé par une coalition hétéroclite qui remporte les élections législatives et porte Ahmed Abdallah, nouveau chef du Parti conservateur (Parti Vert), à la tête du conseil de gouvernement.

Celui-ci avait entamé des négociations avec l'exécutif français. Ces négociations aboutissent aux Accords de juin 1973 qui planifient un transfert des responsabilités à des cadres comoriens et une consultation "des" populations avant cinq ans.

En fait dès l'année suivante, le gouvernement français décide de consulter les Comoriens sur leur indépendance et pour cela dépose un projet de loi à l'Assemblée nationale. Les débats à l'Assemblée sont rudes, mais c'est au Sénat (dont plusieurs membres ont été "travaillé" par un groupuscule d'extrême droite issu de l'Action française) que le projet reçoit le plus de modifications.

Au final, la loi du 23 novembre 1974 organise la consultation "des populations" des Comores et décide le classement des résultats "île par île". Toutefois, le parlement français décide que les résultats seront pris en compte d'une manière globale et qu'il entend se prononcer sur la suite à donner avant six mois.

La consultation a eu lieu le 22 décembre 1974 et le parlement français décide en juin 1975 que les Comores ne pourront accéder à l'indépendance qu'après avoir élaboré une constitution acceptée par chaque île. Cette décision est sensée rassurer les militants du Mouvement populaire mahorais et les partis de l'opposition qui craignent une dictature d'Ahmed Abdallah.

Mais ce dernier réussit à convaincre les députés des Comores de ne pas accepter ce qu'il considère comme une humiliation et à déclarer l'indépendance d'une manière unilatérale.

Mahmoud Ibrahim
Historien

31^e anniversaire de l'indépendance des Comores

Le différend comoro-français

En 130 ans de colonisation la France n'a jamais remis en cause l'unité des quatre îles qui composent l'archipel des Comores. Il ne s'agissait pas d'une unité de commodité. Parce qu'il y avait une harmonie; les quatre îles des Comores avaient (et ont encore) des valeurs communes partagées par l'ensemble de la population des Comores.

Contre toute attente, à l'issue de la consultation du peuple comorien, la France a trouvé le moyen de rester sur une partie de l'archipel des Comores en 1975. Elle considère désormais que les quatre îles des Comores ne forment pas une entité juridique et politique propre. Tout simplement parce que lors de cette consultation, une majorité de Maorais se sont exprimés contre l'indépendance.

Le fondement juridique du différend franco-comorien réside dans la loi du 23 novembre 1974 et dans ses articles 1^{er} et 5 qui disposent respectivement que "les populations des Comores seront consultées sur la question de savoir si elles souhaitent choisir l'indépendance ou demeurer dans la République française" et "le classement des résultats se fera île par île, la proclamation en sera globale, le parlement devant par ailleurs se prononcer sur la suite à donner un délai de 6 mois".

Les Comoriens répondent clairement à la question posée ("Souhaitez vous que le territoire des Comores soit indépendant ?") en faveur de l'indépendance à 94,56%. Mais le décompte des voix révèle qu'à Anjouan, Grande Comore et Mohéli, le "oui" avoisinait les 100 %, alors que les Maorais se prononçaient à 63,82% contre l'indépendance.

Les autorités françaises ont de leur côté oublié les accords bilatéraux conclus entre Moroni et Paris en 1973 et ignoré les revendications des autorités politiques de Moroni de tenir compte des résultats de la consultation populaire d'une manière globale. Elles décident, par une loi du 31 décembre 1975, d'accorder aux trois îles des Comores, c'est-à-dire la Grande Comore, Mohéli et Anjouan l'indépendance. Alors que les Maorais doivent être consultés de nouveau sur leur volonté de rester Français ou de se rattacher aux Comores (J.O.R.F, 2-3 janvier 1976, pp. 151-152).

Nous constatons avec regret que le Conseil Constitutionnel a déclaré conforme à la constitution la loi sur la balkanisation des Comores (Conseil constitutionnel, mardi 30 décembre 1975-Décision n° 75-59 DC, Loi relative aux conséquences de l'autodé-

termination des îles des Comores, Journal officiel du 3 janvier 1976, p. 182).

Ainsi pour la première fois dans l'histoire de la décolonisation des territoires occupés par la France, le législateur a exigé la réalisation d'une double condition pour qu'un territoire accède à l'indépendance : d'abord, la consultation puis la décision du parlement français sur le résultat de celle-ci.

Dans cette optique, le Conseil Constitutionnel considère que le mot "cession" (dans l'article 53 de la constitution française) a un double sens. D'après le Conseil, le mot cession désigne l'accord conclu entre Etats en vue de céder ou d'acquérir un territoire. Mais il peut aussi être interprété comme la possibilité pour un pays de sortir de la république française. C'est ce qu'il appelle le droit de "sécession", un mot qui n'existe même pas dans le texte de la constitution, appliqué aux Comores.

Dans cette démarche, le Conseil Constitutionnel a ignoré que les résolutions de l'ONU relatives à la décolonisation ont une valeur contraignante et que tous les Etats doivent les respecter. Ce qui veut dire que les résolutions de l'ONU ôtent tout fondement juridique à l'argumentation développée par le Conseil Constitutionnel. Le juge constitutionnel, en estimant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne s'appliquait pas au cas des Comores, a méconnu les règles du droit international public.

Mais les Comoriens ont une part de responsabilité dans la situation actuelle, notamment en acceptant dans les Accords du 15 juin 1973 et dans la loi du 23 novembre 1974 l'utilisation du groupe de mots "les populations des Comores" et non "la population des Comores; ou encore dans le texte des Accords mixtes franco-comoriens conclus en avril 2005, la reconnaissance de l'existence de frontières entre Mayotte et les trois autres îles des Comores. Et malheureusement, les négociateurs comoriens ne se sont jamais montrés à la hauteur des enjeux des divers accords.

Une chose est sûre. C'est que l'histoire des 31 dernières années a donné tort aux autorités politiques qui optent pour une Mayotte française. Mayotte reste une épine dans la République française. Face à l'intransigeance des mahorais à vouloir garder à tout prix leur particularité, Paris leur oppose le chantage de la misère qui prévaut sur les trois îles Comores, et passe à l'offensive. En désespoir de cause, la France transpose des lois et règlements qui sont bien loin des préoccupations réelles des Mahorais.

Ahmed Ben-Ali
Avocat

Communiqué

La journée de célébration de l'indépendance des Comores qui a été organisée à La Courneuve le samedi 8 juillet 2006 a été une grande réussite sur tous les points : 15 associations participantes, un nombre très important d'artistes qui ont tenu la scène de 15h à 22h, plus de 1000 visiteurs...

Ce succès justifie, après coup, le choix de célébrer cette journée dans une ville aussi populaire que La Courneuve, d'autant plus que la Mairie de cette localité à mis à notre disposition un cadre idéal (le Centre culturel Jean-Houdremont où se produisent de grands artistes), un personnel très compétent, et qu'en plus plusieurs élus (communistes et socialistes, y compris deux conseillers municipaux d'origine comorienne) sont venus nous encourager et nous féliciter. A cette occasion, le Maire de La Courneuve, Gilles Poux, qui revient d'un voyage aux Comores a dénoncé dans son discours l'action de la France dans ce pays, ce qui démontre, une fois de plus, qu'on peut être Français (y compris d'origine comorienne) et ne pas accepter les entorses au droit, à la justice et même à l'humanité que certains font au nom de la France dans les pays du tiers-monde. C'est le sens de la lutte menée par notre association en ce qui concerne le contentieux comoro-français.

Cette célébration de l'indépendance a été placée sous le sceau de la jeunesse, une jeunesse qui a su montrer ses talents aussi bien dans les chants et danses traditionnelles que dans la modernité. En effet, les enfants de Lang Ylang, ceux de l'association Nousra, ceux de l'association INYA, les danseurs et musiciens de l'association Arc-en-Ciel et tous les groupes de musiques modernes ont enchanté le public.

C'est pourquoi le Collectif Comores-MasiwaMane et l'association Arc-en-Ciel (Etudiants de Paris8), ainsi que toute les autres associations partenaires tiennent à remercier le Maire et les élus de La Courneuve, les artistes (et particulièrement le groupe maorais Mawana Slim engagé pour l'unité des quatre îles des Comores), toutes les bonnes volontés qui ont permis la réussite de cette célébration, et les nombreux visiteurs comoriens et courneuviens.

A la rentrée, nous inviterons tous les participants à une réunion au cours de laquelle nous pourrons faire le bilan de ce qui a fonctionné et sur les quelques ratés afin de mieux préparer la prochaine fête.

Le 10 juillet 2006
Collectif Comores-MasiwaMane